

JUIN 2021

SIDUS



MOT DE VOTRE CO-DIRECTION GÉNÉRALE

Une assemblée de solidaires

Le 8 juin prochain aura lieu notre assemblée générale annuelle. Il est bon de se rappeler l'importance qu'occupe cette rencontre annuelle dans la vie démocratique de notre organisme. Elle offre aux membres l'occasion de se prononcer sur les grandes décisions liées à la structure et à la gouvernance de l'organisation. En ces temps de confinement, c'est également une chance formidable pour se revoir la binette sur nos écrans respectifs. Et puis cette assemblée met aussi la lumière sur tout le travail collectif nécessaire pour réussir notre mission : soutenir les PVVIH et mettre fin à l'épidémie du VIH/Sida.

Contrairement à ce qu'on peut parfois entendre, l'être humain est un animal hautement coopératif qui a besoin des autres pour vivre et survivre. Il suffit de visualiser un être humain seul dans la nature pour comprendre que nous ne sommes pas faits pour vivre seuls (un humain, disons au hasard François-Xavier ou Katy, qui fait face à un lion a une espérance de vie très limitée, mais un groupe d'humains peut lui espérer se défendre plus adéquatement !).

Chaque jour, nous faisons la démonstration au MIELS-Québec que la force du collectif est immense et que nous ne sommes pas mués que par des motivations égoïstes, bien au contraire.

Un long détour pour vous inviter solennellement à cette assemblée qui sera en outre une grande célébration de toutes les actions collectives que nous avons réalisées dans la dernière année. Vous aurez aussi l'occasion d'élire les personnes qui ont la lourde tâche de définir au quotidien les orientations que nous prendrons comme organisation. Ce sont ainsi quatre postes d'administrateur qui seront en élection cette année.

Solidairement vôtre,

Katy Rodrigue

Codirectrice générale - Programmes et services

François-Xavier Schmitz-Lacroix

Codirecteur général - Administration, communication et développement

02 - MOT DE LA CO-DIRECTION GÉNÉRALE
03 - ARRIVÉE DE RACHEL ET SALEM
05 - ESPACE MEMBRE
06 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2021
08 - NOUVELLE POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ 2021
15 - VACCINATION COVID-19
17 - SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT MARC SIMON
21 - #DECRIWDONERIGHT
25 - SONDAGE SEXE AU PRÉSENT 2021
26 - PODCATS DÉTOURS EN COURS - LAURENTIDES
30 - CALENDRIER
31 - DIVERTISSEMENT
32 - PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE

Création : Marc-Anciel Gaudette

Coordination et révision : Pier-Ann Roy, Katy Rodrigue, Audrey-Ann Thibodeau et Marc-Anciel Gaudette

Crédit photo : Marc-Anciel Gaudette

ARRIVÉE DE RACHEL

Intervenante de proximité SAMS

Je me présente, je m'appelle Rachel Demers-Carpentier et je suis nouvellement intervenante de proximité SAMS. Au courant de ma courte carrière, j'ai été amenée à travailler principalement avec des jeunes adultes en réinsertion sociale, vivant de l'itinérance et toutes les problématiques qui y sont, malheureusement, associées.

J'ai fait un retour aux études en 2015, en allant faire une formation en éducation spécialisée au niveau collégial. L'école n'étant pas ma priorité à l'adolescence, je me suis exilée en Beauce durant quatre ans afin d'atteindre mon but de travailler en relation d'aide.

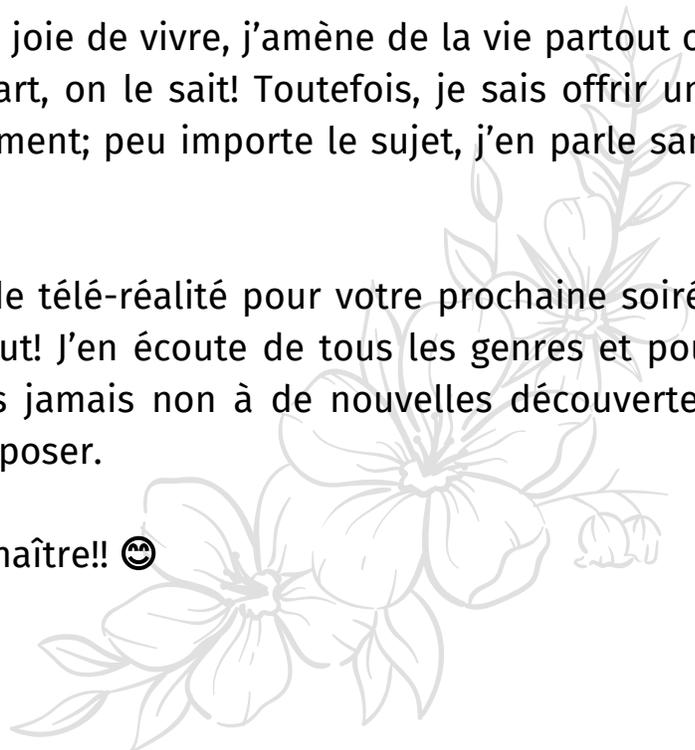
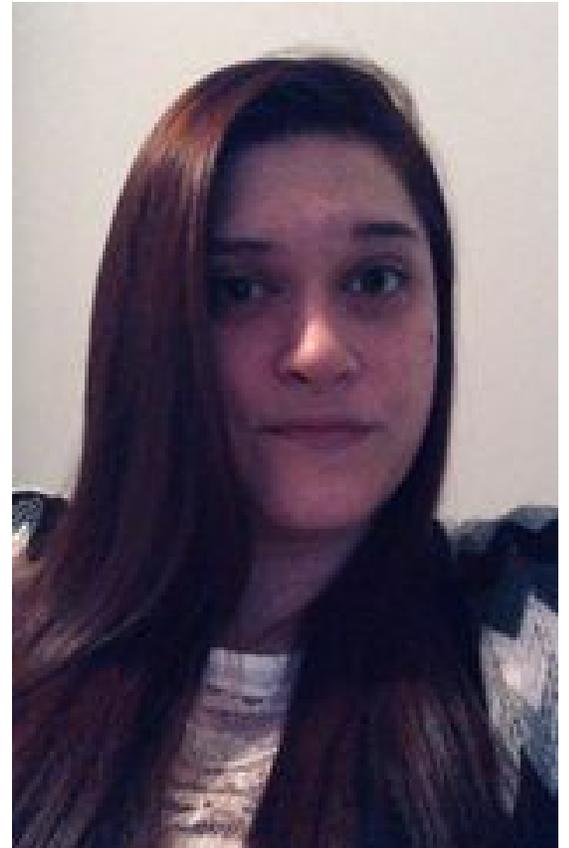
Je me suis imprégnée de la nature chaleureuse typiques des gens de cette région offrant ainsi un accueil inconditionnel aux personnes que je côtoies à mon travail.

Reconnue pour mon dynamisme et ma joie de vivre, j'amène de la vie partout où je passe et lorsque je suis quelque part, on le sait! Toutefois, je sais offrir une oreille attentive et dépourvue de jugement; peu importe le sujet, j'en parle sans tabou.

Besoin d'une suggestion de série ou de télé-réalité pour votre prochaine soirée Netflix? Je suis la personne qu'il te faut! J'en écoute de tous les genres et pour tous les goûts. Évidemment, je ne dis jamais non à de nouvelles découvertes, donc, ne vous gêner pas pour m'en proposer.

Au plaisir d'apprendre à tous vous connaître!! 😊

Rachel



ARRIVÉE DE SALEM

Intervenant.e à la vie communautaire

Salut!

Il me fait plaisir de me présenter, je m'appelle Salem, je suis une personne non binaire de 22 ans qui utilise les pronoms iel et il, je me genre la plupart du temps au masculin à l'oral et je serai le-la nouveau-elle intervenant.e à la vie communautaire à MIELS-Québec. Actuellement, j'ai la broue dans le toupet, en plus de mon nouvel emploi auprès de vous, je suis également un.e fervent.e militant.e des droits 2SLGBTQIA+ ainsi que candidat.e en politique municipale à Québec pour les prochaines élections en novembre.



J'ai grandi dans le coin de Montmagny et je suis diplômé.e de l'école secondaire St-Paul à St-Paul-de-Montminy, un petit village perdu dans Chaudière-Appalaches. J'ai erré longtemps entre le cégep et la formation professionnelle avant d'obtenir mon premier emploi en intervention auprès d'une maison pour femmes victimes de violence conjugale et de décider que je voulais aller à l'université pour devenir intervenant.e. Je suis actuellement au certificat en psychologie de l'université TÉLUQ dans le but de faire un baccalauréat multidisciplinaire en psychologie, sciences sociales et gestion des services de santé et des services sociaux. Je me passionne dans mes temps libres pour la musique et l'écriture, je suis un.e grand.e amoureux.se des karaokés et des ateliers de poésie de groupe.

Je pétille de bonne humeur, je ne suis jamais réellement fâché.e et tous les problèmes ont des solutions avec moi, ainsi, j'espère sincèrement que ma présence, mon sourire et ma joie de vivre apportera une dynamique intéressante à MIELS. Je suis impatient.e de vous rencontrer!

Salem

ESPACE MEMBRES

VOUS AIMERIEZ ÉCRIRE DANS LE SIDUS ?

*Saviez-vous que chaque mois, la section « **Espace Membres** » est réservée pour y accueillir votre voix et vos mots.*

Que ce soit pour partager vos réflexions, des phrases ou des textes inspirants, des réalisations artistiques, des témoignages ou encore de doux messages de solidarité envers vos pairs, il vous est possible de le faire. N'hésitez pas à nous faire part de votre projet. Nous pourrions même vous aider avec la rédaction si vous en ressentez le besoin.

*Nous vous invitons donc à nous écrire au **stage@miels.org** afin de contribuer à ce que votre SIDUS réponde encore mieux à vos besoins et nous faire part de vos suggestions.*

Amicalement vôtre,

Toute l'équipe du MIELS-Québec



SERVICES COMMUNAUTAIRES

AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2021

MIELS-Québec

Vous êtes dûment convoqué à l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra le mardi 8 juin 2021 à 18h00. de façon virtuelle sur la plateforme Zoom.

Cher(es) membres et partenaires,

Voici enfin le moment de vous convoquer à notre Assemblée générale. Vu le contexte exceptionnel de cette année, nous nous voyons dans l'obligation de tenir cet important évènement de façon virtuelle. Voici donc le lien afin de vous connecter le temps venu :

Sujet : AGA MIELS-Québec

Heure : 8 juin 2021 18h00 PM Heure normale de l'Est (États-Unis et Canada)

Participer à la réunion Zoom

[https://us02web.zoom.us/j/85225485910?
pwd=UU1hcXFvTzZhNWpFeFNzN1ZiNmJnUT09](https://us02web.zoom.us/j/85225485910?pwd=UU1hcXFvTzZhNWpFeFNzN1ZiNmJnUT09)

ID de réunion : 852 2548 5910

Code secret : 760860

Nous vous invitons aussi à prendre connaissance de l'ordre du jour ci-joint. Si vous avez des questions ou des commentaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Nous espérons vous y retrouver en grand nombre malgré la situation.



Martine Paradis
Secrétaire du Conseil d'administration

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
Le 8 juin 2021 À 18H00
Présenté virtuellement sur la plateforme Zoom.

Ordre du jour de l'AGA :

1. Constatation du quorum et ouverture de l'Assemblée (moment de recueillement)
2. Élection du président et du secrétaire de d'Assemblée
3. Élection du président et du secrétaire d'élection
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption de procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 13 décembre 2020
6. États financiers
 - 6.1. Présentation et adoption des états financiers audités au 31 mars 2021
 - 6.2. Nomination d'un auditeur comptable pour 2021-2022
7. Présentation et adoption du rapport annuel 2020-2021
8. Bilan des priorités du CA 2020-2021, présentation et adoption du plan d'action du CA 2021-2022
9. Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2021-2022
10. Élections
 - 10.1. Choix des scrutateurs
 - 10.2. Élections des administrateurs
 - 10.3. Destruction des bulletins de vote
11. Prix René-Raymond
12. Divers
13. Levée de l'Assemblée



Politique de confidentialité

MIELS-Québec respecte le droit à la vie privée de chaque individu et s'engage à protéger la confidentialité des renseignements confidentiels recueillis auprès de tout membres ou employé.e. En règle générale, les renseignements confidentiels sont disponibles seulement aux personnes qui doivent y avoir accès dans l'exercice de leurs fonctions au sein du MIELS-Québec.

1. DÉFINITIONS

« **Employé.e** » signifie tout individu qui travaille pour le MIELS-Québec moyennant rémunération, incluant la codirection générale, mais aussi tout bénévole ou stagiaire non rémunéré.

« **Événement** » signifie tout événement que le MIELS-Québec gère ou organise, notamment les forums PVVIH.

« **Membre** » signifie tout individu qui fournit des renseignements confidentiels au MIELS-Québec ou consent à la cueillette de tels renseignements auprès d'un tiers par le MIELS-Québec en lien avec la réalisation d'un événement, d'une publication, ou avec l'obtention d'un service.

« **Publication** » signifie toute publication produite par le MIELS-Québec ou à laquelle le MIELS-Québec contribue, sous quelque forme que ce soit verbal, écrit, audio, vidéo, informatisé ou autres.

« **Renseignement confidentiel** » signifie tout renseignement fourni ou communiqué au MIELS-Québec quelque support que ce soit (verbal, écrit, audio, vidéo, informatisé ou autre) qui concerne un membres ou un employé.e et qui peut être utilisé pour l'identifier, y compris : son nom, son numéro de téléphone, son adresse, son courriel, le fait qu'il ait été ou soit un membres ou un membre potentiel, son genre, son orientation sexuelle et toute information concernant sa santé (incluant son statut sérologique). Pour plus de certitude :

- Les renseignements qui ne permettent pas d'identifier un individu dans le cadre d'un témoignage ne sont pas des renseignements confidentiels,
- Les données statistiques ne sont pas des renseignements confidentiels puisqu'elles ne permettent pas d'identifier un individu,
- Les photographies ou enregistrements qui ne permettent pas d'identifier un individu ne constituent pas un renseignement confidentiel relatif à cet individu.

« **Service** » signifie tout service que le MIELS-Québec rend à un individu à la demande de celui-ci, notamment les consultations téléphoniques, les rencontres formelles, les services alimentaires, l'envoi d'information ou autres.

2. PHOTOGRAPHIES ET ENREGISTREMENTS

2.1

Tout individu a le choix d'être photographié ou non, ou d'être enregistré (audio/vidéo) ou non.

2.2

Les photographies ou enregistrements qui permettent d'identifier un individu comme employé.e du MIELS-Québec ne constituent pas un renseignement confidentiel relatif à cet individu.

3. OBLIGATION DE CONFIDENTIALITÉ

3.1

Les employé.es sont tenus de signer la présente entente de confidentialité (Annexe A) avant d'exercer leurs fonctions ou d'exécuter leurs mandats auprès du MIELS-Québec.

3.2

L'obligation de confidentialité s'applique à la durée de la relation d'un employé.e avec le MIELS-Québec et survit à la fin de cette relation.

4. COLLECTE ET USAGE DES RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

4.1

Le MIELS-Québec peut, au besoin, constituer un ou des dossiers contenant des renseignements confidentiels concernant les employé.es. La constitution de tels dossiers a pour objet de :

- tenir des coordonnées à jour;
- documenter l'expérience de travail ou bénévolat; et/ou
- dans le cas des employé.es rémunérés, permettre la réalisation des tâches administratives requises ou permises par la loi (impôt sur le revenu, assurances collectives, etc.).

4.2

Le MIELS-Québec peut, au besoin, constituer un ou des dossiers contenant des renseignements confidentiels concernant les membres. La constitution de tels dossiers a pour objet de permettre au MIELS-Québec de réaliser un événement, une publication, ou de fournir un service.

4.3

Le MIELS-Québec peut seulement recueillir les renseignements confidentiels qui sont nécessaires aux fins du dossier, et peut utiliser les renseignements confidentiels seulement à ces fins.

4.4

Les renseignements confidentiels peuvent seulement être recueillis auprès de la personne concernée, à moins que celle-ci consente à ce que la cueillette soit réalisée auprès d'autrui ou que la loi l'autorise.

5. ACCÈS AUX RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

5.1

Sous réserve de l'article 5.2, la codirection générale est autorisée à accéder à tout renseignement confidentiel que détient le MIELS-Québec. Les autres employé.es sont autorisés à accéder aux renseignements confidentiels dans la mesure où cet accès est nécessaire à la réalisation d'une tâche dans l'exercice de leurs fonctions.

5.2

Seul le responsable de VIH info droits est autorisé à accéder aux renseignements confidentiels que la MIELS-Québec détient dans le cadre du service. La codirection générale et les coordonnateurs du peuvent toutefois y accéder dans la mesure où cela est nécessaire pour assurer des services aux usagers, par exemple en cas d'absence ou d'impossibilité d'agir du responsable du service.

6. MODALITÉS DE CONSERVATION DES RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

6.1

Les employé.es ayant accès aux dossiers en vertu de l'article 5 s'obligent à :

- S'assurer que les renseignements confidentiels soient gardés à l'abri de tout dommage physique ou accès non autorisé ;
- S'assurer que tous les documents électroniques comportant des renseignements confidentiels, incluant ceux copiés sur un appareil de stockage portatif, soient cryptés et protégés par des mots de passe. Ces mots de passe doivent être modifiés deux fois par année, ainsi qu'à chaque fois que les personnes ayant accès aux dossiers concernés sont remplacées ;
- Garder les renseignements confidentiels sous format papier dans des classeurs pouvant être verrouillés et s'assurer que les classeurs soient verrouillés à la fin de chaque journée de travail. Les clés des classeurs doivent être gardées dans des endroits sûrs.

6.2

Lorsqu'un employé.e peut également, à certains égards, être qualifié de membres, les renseignements confidentiels concernant chaque titre seront conservés séparément.

6.3

Les dossiers constitués en vertu de cette politique sont la propriété du MIELS-Québec.

7. DESTRUCTION DES RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

7.1

Sous réserve de l'article 7.2, les renseignements confidentiels ne sont conservés que tant et aussi longtemps que l'objet pour lequel ils ont été recueillis n'a pas été accompli, à moins que l'individu concerné ait consenti à ce qu'il en soit autrement. Ces renseignements confidentiels sont ensuite détruits de façon à ce que les données y figurant ne puissent plus être reconstituées.

7.2

Les dossiers concernant les employé.es sont conservés par le MIELS-Québec.

7.3

Pour plus de certitude, les renseignements confidentiels concernant un individu ayant offert un témoignage, tels que son nom et ses coordonnées, sont détruits une fois le témoignage publié ou diffusé, à moins que l'individu ait préalablement consenti à ce que les renseignements confidentiels le concernant soient conservés pour permettre au MIELS-Québec de le recontacter dans le futur. Pour plus de certitude, chaque utilisation du témoignage d'une personne doit être approuvée par celle-ci.

8. DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS À UN TIERS

8.1

Autre que dans les situations où la loi le requiert et sous réserve des autres dispositions du présent article 8, les renseignements confidentiels ne peuvent être divulgués qu'après l'obtention du consentement écrit, manifeste, libre et éclairé de la personne concernée. Un tel consentement ne peut être donné que pour une fin spécifique et pour la durée nécessaire à la réalisation de cette dernière.

8.2

Les renseignements confidentiels peuvent être divulgués sans le consentement de la personne concernée si la vie, santé ou sécurité de celle-ci est gravement menacée. La divulgation doit alors être effectuée de la façon la moins préjudiciable pour la personne concernée.

8.3

Tel que permis par la loi, le MIELS-Québec peut divulguer des renseignements confidentiels nécessaires à sa défense ou celle de ses employé.es contre toute réclamation ou poursuite intentée contre le MIELS-Québec ou ses employé.es, par ou de la part d'un membres, d'un employé.e, ou de l'un de ses héritiers, exécuteurs testamentaires, ayants droit ou cessionnaires, y compris toute réclamation émanant de l'assureur d'un membre ou d'un employé.e.

9. COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS À LA PERSONNE CONCERNÉE

9.1

Sous réserve de l'article 9.2, les membres et employé.es ont le droit de connaître les renseignements confidentiels que le MIELS-Québec a reçus, recueillis et conserve à leur sujet, d'avoir accès à de tels renseignements et de demander que des rectifications soient apportées à ceux-ci.

9.2

Le MIELS-Québec doit restreindre l'accès aux renseignements confidentiels lorsque la loi le requiert ou lorsque la divulgation révélerait vraisemblablement des renseignements confidentiels au sujet d'un tiers.

9.3

Une demande d'un membres ou d'un employé.e en lien avec l'article 9.1 doit être traitée dans un délai maximal de 30 jours.

10. MANQUEMENT À L'OBLIGATION DE CONFIDENTIALITÉ

10.1

Un employé.e manque à son obligation de confidentialité lorsque cette personne :

- Communique des renseignements confidentiels à des individus n'étant pas autorisés à y avoir accès;
- Discute de renseignements confidentiels à l'intérieur ou à l'extérieur du MIELS-Québec alors que des individus n'étant pas autorisés à y avoir accès sont susceptibles de les entendre ;
- Laisse des renseignements confidentiels sur support papier ou informatique à la vue dans un endroit où des individus n'étant pas autorisés à y avoir accès sont susceptibles de les voir ; ou
- Fait défaut de suivre les dispositions de cette politique.

10.2

Advenant un manquement à l'obligation de confidentialité, des mesures disciplinaires appropriées, pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat de travail ou de toute autre relation avec le MIELS-Québec, seront prises à l'égard de la partie contrevenante et des mesures correctives seront adoptées au besoin afin de prévenir qu'un tel scénario ne se reproduise.

11. RECOURS

11.1

S'il s'avère que les renseignements confidentiels d'une personne ont été utilisés de façon contraire à une disposition de cette politique, cette personne peut déposer une plainte auprès de la codirection générale du MIELS-Québec ou auprès du comité exécutif du conseil d'administration du MIELS-Québec si la plainte concerne un des deux codirecteurs généraux.

11.2

Tel que prévu par la loi, la personne dont la plainte concerne une demande d'accès ou de rectification des renseignements confidentiels la concernant peut déposer sa plainte auprès de la Commission d'accès à l'information pour l'examen du désaccord dans les 30 jours du refus du MIELS-Québec d'accéder à sa demande ou de l'expiration du délai pour y répondre.

Adopté par le Conseil d'administration du MIELS-Québec le



ANNEXE A : DÉCLARATION RELATIVE À LA CONFIDENTIALITÉ

Je, soussigné-e, déclare avoir lu la Politique de confidentialité du MIELS-Québec et m'engage à en respecter les termes. Je reconnais et accepte que mon obligation de confidentialité survit à la fin de mon emploi, stage ou bénévolat auprès du MIELS-Québec, ou encore, suite à mon passage à l'organisme.

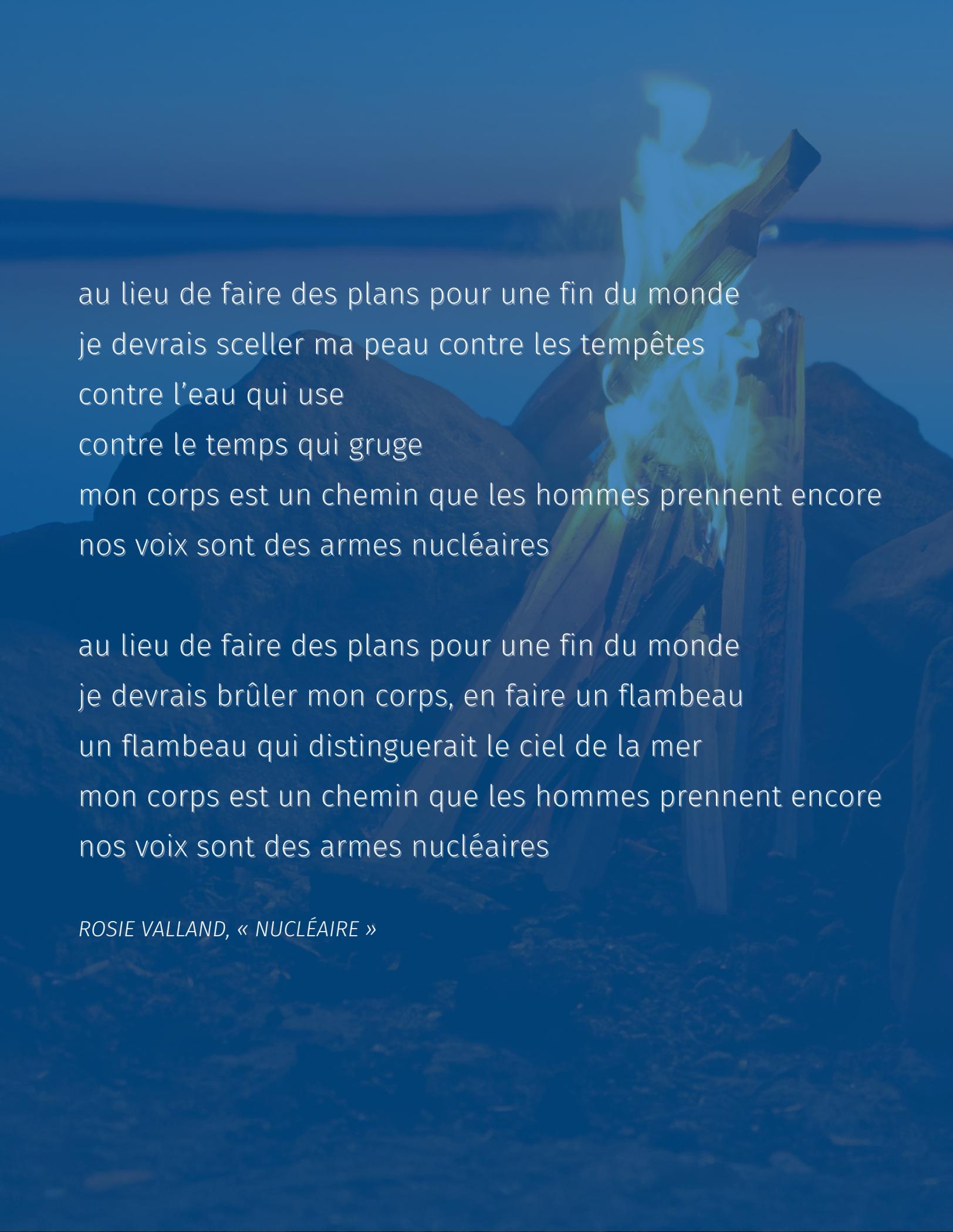
Je, soussigné-e, comprends que le respect des normes de confidentialité du MIELS-Québec doivent être respectées autant dans ma vie de tous les jours que sur les différents site web, réseaux sociaux, et autres communications virtuelles.

Signé à Québec le : _____

Nom en lettres moulées : _____

Signature : _____

Employé.e témoin de la signature : _____



au lieu de faire des plans pour une fin du monde
je devrais sceller ma peau contre les tempêtes
contre l'eau qui use
contre le temps qui gruge
mon corps est un chemin que les hommes prennent encore
nos voix sont des armes nucléaires

au lieu de faire des plans pour une fin du monde
je devrais brûler mon corps, en faire un flambeau
un flambeau qui distinguerait le ciel de la mer
mon corps est un chemin que les hommes prennent encore
nos voix sont des armes nucléaires

ROSIE VALLAND, « NUCLÉAIRE »

VACCINATION COVID-19



Opération
vaccination
COVID-19

Tous les vaccins approuvés
par Santé Canada sont **sécuritaires**
et efficaces pour freiner
la pandémie.

Votre
gouvernement

Québec 

On a tous de bonnes
questions sur le **vaccin**

Quels sont les effets
secondaires des vaccins
contre la COVID-19?



Après avoir reçu le vaccin, vous pourriez ressentir
de la douleur à l'endroit où l'injection a été faite.
Vous pourriez aussi ressentir :

- de la fatigue, de la fièvre ou des frissons
- des maux de tête, des douleurs aux muscles
ou aux articulations.

Ces symptômes de légers à modérés disparaissent
généralement après 1 à 2 jours.

Obtenez toutes les réponses à vos questions sur le vaccin à

[Québec.ca/vaccinCOVID](https://quebec.ca/vaccinCOVID)

Le vaccin, un moyen sûr de nous protéger.

Votre
gouvernement

Québec 

VIH & VACCINS CONTRE LA COVID-19

Fiche d'information à l'intention des personnes vivant avec le VIH



Immunosuppression

- Chez les personnes ayant un système immunitaire affaibli (personnes dites « immunosupprimées »), les avantages de la vaccination contre la COVID-19 surpassent les risques d'effets secondaires sérieux.
Source : Comité sur l'immunisation du Québec (CIQ)
- Les personnes vivant avec le VIH considérées comme immunosupprimées sont celles dont le nombre de cellules CD4 est inférieur à 200, ou qui présentent un VIH non contrôlé (charge virale détectable) ou des manifestations cliniques d'un sida symptomatique.
Sources : Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) et Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS)

VIH et vaccins

- Il n'y a aucune raison de croire que les vaccins contre la COVID-19 seraient nuisibles ou dangereux pour les personnes vivant avec le VIH immunosupprimées.
Source : Dre Cécile Tremblay, webinaire de la COCQ-SIDA : COVID-19, vaccins et personnes vivant avec le VIH
- Les personnes vivant avec le VIH dont le nombre de cellules CD4 est supérieur à 500 auraient des réponses immunitaires semblables à celles de personnes séronégatives et ne ressentiraient pas davantage d'effets secondaires liés au vaccin d'AstraZeneca.
Source : AIDSMAP, infolettre du 5 mai 2021, Oxford/AstraZeneca COVID-19 vaccine

Vos droits

- Toute personne vivant avec le VIH a le droit de recevoir un vaccin contre la COVID-19 si elle le souhaite.
- Bien que les vaccins pourraient être moins efficaces chez les personnes ayant un système immunitaire affaibli (immunosupprimées), cette raison ne constitue pas un motif valable pour refuser de vacciner une personne vivant avec le VIH.

NOTE: Les informations contenues dans cette fiche reflètent l'état actuel des connaissances et pourraient évoluer. Elles ne remplacent en aucun cas les conseils d'un-e professionnel-le de la santé et ne constituent pas un avis médical. Pour obtenir un tel avis, consultez un-e médecin.



SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT **MARC-SIMON**

*Depuis 1979, l'expansion des services à domicile s'inscrit dans l'orientation fondamentale qui guide actuellement l'évolution de notre système de santé et des services sociaux : le développement des services **DANS** le milieu de vie, c'est clairement ce que les gens désirent.*

Le soutien et accompagnement Marc-Simon (SAMS) se veut donc un programme d'accompagnement et de soutien à domicile sur mesure et bien adapté aux besoins de nos membres, considérant la réalité des PVVIH d'aujourd'hui. Ce service de proximité ne forme pas un nouveau champ d'intervention, qui s'ajoute au noyau traditionnel des services en santé et des services sociaux, mais bien une nouvelle manière de répondre aux besoins de nos membres. Le fait d'être plus efficace et mieux adapté à la réalité d'aujourd'hui que vivent les PVVIH de la Capitale-Nationale guide notre vision et ce, toujours en collaboration avec nos partenaires communautaires.

Ce service est assuré par l'équipe d'intervenant(e)s ou par nos bénévoles formés en fonction des spécificités de chaque demande. L'évaluation sera faite par le-la leader en place afin de réfléchir aux meilleurs pairages possibles et ainsi assurer les meilleurs résultats envisageables, peu importe la nature de l'intervention.

Notre vision d'intervention s'organise autour des forces de la personne et non pas de ses problématiques. Ce qui permet assurément une meilleure mobilisation, mais aussi une valorisation axée sur la promotion des réussites. Nous prioriserons toujours les approches humanistes, d'empowerment et de réduction de méfaits.

OBJECTIFS

- Soutenir un plus grand nombre de membres, de façon plus diversifiée.
- Améliorer la santé globale de nos membres.
- Aplanir les difficultés rencontrées dans l'atteinte d'un état de santé stable et satisfaisant.
- Prévenir les périodes de désorganisation et soutenir la personne pendant celles-ci.
- S'assurer que chaque nouvelle personne diagnostiquée, dans la mesure du possible, soit prise en charge plus rapidement afin de l'aider à atteindre et maintenir une charge virale indétectable.
- Coordonner un filet social fort et soutenu pour nos membres à l'aide des offres de services du communautaire et du réseau public.



Caroline Faucher
intervenante psychosociale



Sandy Laflamme
intervenante de proximité



Marc-Antoine Pednault
intervenant de proximité



À venir
intervenante de proximité

CONTACT

INTPSYCHO@MIELS.ORG
418-649-1720 POSTE 213

EN CES TEMPS DIFFICILES...

DE LA PART DES MEMBRES ET DE
TOUTE L'ÉQUIPE DU MIELS-QUÉBEC



SIDEP
SENSIBLE À VOTRE RÉALITÉ

DÉPISTAGE ITSS **PRÉVENTION
VACCINATION • PrEP** **SANTÉ SEXUELLE**

MERCI À L'ÉQUIPE SIDEP CLSC HAUTE-VILLE
POUR VOTRE SOUTIEN!

Premiers massacres de nos clans
je verse encore
les larmes du deuil
les soupirs de la honte

J'ai mémoire de la mort
embrasse le savoir sur le front
le retour des miens guidés par les ombres

Je suis femme la terre
d'où l'on a tiré mon nom
mon pubis attend l'avènement
les missionnaires me disaient Montagnaise
moi je dis femme-territoire
mes montagnes t'enseigneront l'avenir

Une femme se lèvera
vêtue de ses habits de lichen
vêtue de ses traditions
vêtue de son tambour intérieur

Elle sera debout
devant les machines
mystère territorial
une brise
effleurera vos nuques
c'est du vent dans ma tête, direz-vous

J'abrogerai toute loi
au pays que les hommes s'inventent
vous apprendrez

Pays mien a un nom plus grand
que l'Amérique

NATASHA KANAPÉ FONTAINE - EXTRAIT DE « BLEUETS ET ABRICOTS »

**INDIGENOUS
LIVES
MATTER**

21 JUIN 2021

JOURNÉE NATIONALE DES PEUPLES AUTOCHTONES

#DecrimDoneRight : Une vision des droits de l'homme et de la santé publique pour la réforme de la politique en matière de drogues

11 MAI 2021

Une coalition nationale composée de personnes qui consomment de la drogue, d'organisations de défense des droits de la personne et d'organisations communautaires dénonce les graves failles du « modèle de Vancouver » et appelle au changement. Un système conçu « par » la police est « pour » la police, et non pour les personnes qu'il est censé aider.

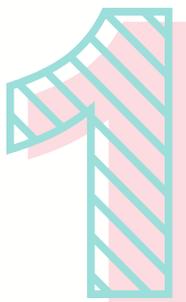


Vancouver, C.-B.—Une coalition pancanadienne d'organisations de défense des droits de la personne, de défense des politiques en matière de drogues, d'organisations communautaires et d'organisations de consommateurs de drogues exprime de sérieuses préoccupations au sujet d'un modèle de décriminalisation des drogues qui sera soumis à l'approbation du gouvernement fédéral. S'il est adopté, le « modèle de Vancouver », tel que proposé par la ville de Vancouver, pourrait créer un précédent — le premier du genre au Canada — et encourager d'autres villes à suivre son exemple, parmi lesquelles des communautés en Ontario, en Alberta et au Québec. C'est pour cela qu'il est essentiel que ce premier modèle de décriminalisation soit bien conçu, en se centrant sur la santé et les droits des personnes qui consomment de la drogue, ainsi que sur les besoins de leurs proches et de leurs communautés.

« Le maire avait promis que les consommateurs de drogues seraient impliqués tout au long du processus. Mais en réalité, la Ville s'est réunie avec les services de police en privé et a conçu un régime restrictif. On nous a exclus et l'on ne nous a jamais donné les détails jusqu'à ce que ce soit un fait accompli », dit Garth Mullins, du Vancouver Area Network of Drug Users. « Si je consommais encore autant d'héroïne que j'en avais l'habitude dans le passé, le 'modèle de Vancouver' du maire me rendrait à nouveau criminel, et ne me libérerait pas. Mais ce n'est pas trop tard pour corriger cela ».

PRÉVENTION

La coalition, qui s'est engagée à défendre la santé et les droits des personnes qui consomment de la drogue ainsi qu'à promouvoir des réformes progressives de la politique sur les drogues, fondées sur des données probantes, demande au gouvernement fédéral de corriger **trois graves défauts** du modèle actuel de Vancouver. Ces lacunes sont décrites dans une déclaration publique intitulée « **La décriminalisation bien effectuée : Une vision de la réforme de la politique sur les drogues fondée sur les droits de la personne et la santé publique, publiée aujourd'hui** » :



Absence de collaboration véritable avec les personnes qui consomment de la drogue dans la conception d'un système qui leur est destiné. Les personnes qui consomment de la drogue n'ont pas été consultées adéquatement, et cela a entraîné une proposition qui ne reflète pas les réalités actuelles de la consommation de drogues. Cela finira par nuire au succès du plan proposé pour décriminaliser la possession personnelle de drogues à Vancouver. Un système élaboré conjointement par ceux qui sont au cœur du problème a beaucoup plus de chances de réussir. La coalition appelle le gouvernement du Canada et la ville de Vancouver à faire participer les personnes qui consomment de la drogue de façon concrète et significative.

Les quantités seuils pour la possession décriminalisée de drogues sont trop basses. Santé Canada a demandé à la ville de Vancouver de proposer des quantités seuils pour chaque drogue qu'une personne peut légalement posséder. La fixation de quantités seuils peut apporter de la clarté et améliorer la santé et les droits de la personne des personnes qui consomment de la drogue. Par contre, s'ils sont fixés trop bas, ces seuils risquent de dévaloriser une proposition de décriminalisation et de causer des dommages. Les seuils proposés par Vancouver sont beaucoup trop bas et ne reflètent pas les réalités de la consommation actuelle de drogues.



PRÉVENTION

<https://aidq.org/decrimdoneright-une-vision-des-droits-de-l'homme-et-de-la-sante-publique-pour-la-reforme-de-la-politique-en-matiere-de-drogues>

Reposant sur trois études que Vancouver reconnaît comme étant anciennes, les seuils proposés ne tiennent pas compte du fait que la tolérance aux drogues et les habitudes d'achat de nombreuses personnes ont considérablement augmenté et que le marché de la drogue lui-même a changé à cause de la COVID-19. Ce n'est qu'après la soumission des seuils à Santé Canada que des consultations avec les personnes qui consomment de la drogue ont eu lieu. La coalition appelle Santé Canada ou la ville de Vancouver à modifier les limites proposées à des niveaux plus réalistes, et ce, après une consultation approfondie avec les personnes qui consomment de la drogue.

« La mise en place et l'impact de seuils irréalistes nieront en partie les objectifs d'une loi de décriminalisation, et obligeront les gens à se cacher », déclare Leslie McBain, cofondatrice de Moms Stop the Harm. « La criminalisation des personnes qui consomment de la drogue et la stigmatisation qui en résulte entraînent des conséquences négatives à long terme pour les individus, comme la peur dans leurs familles et leurs amis. La criminalisation est source d'instabilité et de peur pour les personnes qui consomment de la drogue qui, par conséquent, consomment souvent des drogues illicites tout seules finissent en mourant seules ».



La police impose les paramètres de la décriminalisation. Le Service de police de Vancouver (SPV) a été impliqué dans la conception de cette proposition dès le début. Cette participation est très problématique, vu que le concept de « décriminalisation » est censé supprimer la participation de la police à une intervention politique, et non pas renforcer son rôle en lui permettant de participer activement à sa conception. Comme le déclare la ville de Vancouver, le modèle actuel a pour but d'être une politique axée sur la santé publique et fondée sur des preuves. Les actions de la police ont historiquement été à contre-courant des efforts de santé et de réduction des méfaits, et nous sommes très inquiets du rôle majeur joué par le SPV dans ce processus. Il n'existe aucun critère juridique ou autre qui oblige la police à participer à ce processus. Nous appelons la ville de Vancouver à supprimer toute influence policière sur le processus et la forme de décriminalisation proposée à Santé Canada.

PRÉVENTION

<https://aidq.org/decrimdone/right-une-vision-des-droits-de-l-homme-et-de-la-sante-publique-pour-la-reforme-de-la-politique-en-matiere-de-drogues>



« L'Association des intervenants en dépendance du Québec (AIDQ) réclame une approche sur les drogues basée sur les meilleures pratiques, incluant la participation pleine et entière des personnes touchées par la criminalisation des drogues. Plusieurs municipalités du Québec ont entamé des démarches en ce sens et certaines ont exhorté le gouvernement fédéral à décriminaliser la possession simple et mettre fin aux représailles néfastes que vivent les usagers de drogues et leurs proches », déclare Sandhia Vadlamudy, directrice générale de l'Association des intervenants en dépendance du Québec. « Les municipalités du Québec, dont Montréal, doivent éviter le piège présent dans le modèle élaboré par Vancouver. L'AIDQ soutient les efforts pour que le Québec adopte une posture inclusive et non stigmatisante avec les personnes qui font usage de drogues. Il faut soutenir et non punir. »

Plus encore, le modèle proposé ne permet pas d'aborder suffisamment les dommages intergénérationnels causés par les contrôles policiers excessifs et la stigmatisation structurelle dirigés vers les communautés indigènes et Noires et les personnes de couleur, qui souffrent de façon disproportionnée des impacts de la prohibition. **Pour réussir, toute proposition doit tenir compte de cette réalité. Une décriminalisation bien effectuée doit être fondée sur des preuves et une bonne politique publique, et non pas sur les intérêts de la police. #DecrimDoneRight**

Finalement, le modèle proposé ne répond pas aux besoins des jeunes personnes, et ne permet pas aux jeunes de moins de 19 ans de bénéficier des avantages de la décriminalisation. Au contraire, le modèle renforce le pouvoir discrétionnaire de la police, ce qui perpétue une pratique dangereuse où la police est la principale source de soutien pour les adolescents. Ces adolescents sont stigmatisés et ciblés pour leur consommation de drogues en particulier parce qu'ils sont jeunes.

« Il n'y a aucune raison valable de continuer à criminaliser les gens pour la simple possession de drogues au Canada, mais il existe de nombreuses évidences indiquant que nos lois actuelles causent des méfaits considérables. Afin de profiter des avantages de la décriminalisation, le ministre fédéral de la Santé doit exiger que les quantités seuils reflètent la réalité de la consommation et le point de vue des personnes qui consomment de la drogue », déclare Sandra Ka Hon Chu, directrice de la recherche et du plaidoyer pour le Réseau juridique VIH. « Sinon, nous compromettons tous les objectifs de la décriminalisation ».



sexe
au PRÉSENT
2021

Dépistage
@
domicile

Participez au plus grand sondage sur les personnes GBT2Q et non binaires au Canada

Accède au sondage en ligne dès maintenant au :

fr.cbrc.net/sexe_au_present_2021

***ON A BESOIN DE TA VOIX POUR BIEN REPRÉSENTER
LES RÉALITÉS DE LA VILLE DE QUÉBEC !***

Partage l'information auprès de tes ami.e.s et contribue à améliorer l'offre et l'accès des services de santé prioritaire pour la communauté GBT2Q de la région.

PRÉVENTION

Détours en cours : un podcast du PVSQ sur l'accès aux soins des PVVIH à travers la province



Détours en cours est un podcast sur l'accès aux soins des personnes vivant avec le VIH au Québec. L'équipe du Portail parcourt la province, pour relayer les réalités de celles et ceux qui se battent pour un meilleur accès aux soins.

Chaque mois, un nouvel épisode de 45 minutes, dans une nouvelle région, autour d'une nouvelle thématique. Un format engageant de 3 entrevues: une personne vivant avec le VIH qui tente d'accéder aux soins, un.e professionnel.le de santé et finalement, une personne ayant mis sur pied une initiative innovante.

Épisode #5 : Laurentides (disponible en ligne)

Ce mois-ci, Détours en cours vous emmène dans les Laurentides pour rencontrer l'équipe du Centre Sida Amitié, qui défend une approche communautaire pour offrir des soins accessibles à toutes. Nous en profitons pour revenir sur l'histoire des CLSC. Pourquoi ce projet de société basé sur le modèle communautaire a-t-il été délaissé au Québec?

Avec:

- **Pier-Luc** : personne vivant avec le VIH
- **Richard et Véronique** : intervenant.e.s au Centre Sida Amitié
- **Dr. Jean Robert** : médecin à la Clinique Sida Amitié

Retrouvez les épisodes en ligne au :
<https://pvsq.org/podcast-detours-en-cours/>



Épisodes précédents

Épisode 1 - Montréal

Épisode 2 - Mauricie

Épisode 3 - Québec

Épisode 4 - Outaouais

Participants recherchés pour projet de recherche :

Hommes gais, bisexuels ou queer & hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes (GBQHARSAH), consommant de l'alcool ou d'autres substances en contexte de sexualité.

Projet Gender-ARP

PARTICIPANT-ES RECHERCHÉ-ES

- Consommation d'alcool et de drogues
- Prendre soin de soi et de sa santé
- Services et traitements

Nous vous invitons à participer à **une ENTREVUE DE RECHERCHE INDIVIDUELLE** d'une durée de 90 à 120 minutes.

Pour y participer, vous devez :

- ✔ Être âgé-e de 18 ans et plus
- ✔ Consommer régulièrement de l'alcool ou des drogues
- ✔ Vivre des difficultés liées à la santé, l'hébergement, l'emploi, la justice ou à l'argent

Communiquez avec nous pour en savoir plus sur le projet!

Cellulaire: (514) 961-2752

Maxime.blanchette@USherbrooke.ca

Facebook : La GID



Maxime Blanchette, T.S. (chercheur)

Candidat au doctorat recherche en sciences de la santé - concentration en toxicomanie, Université de Sherbrooke

Prévenir et Réduire les Overdoses

PROFAN

Former et Accéder à la Naloxone



GRATUIT



FORMATIONS FAIRE FACE AUX SURDOSES D'OPIOÏDES

- POUR LE MILIEU COMMUNAUTAIRE
- POUR LES USAGERS ET LEURS PROCHES

Informations :

aidq.org/profan

514 910-1880

Vous consommez des **DROGUES**?

Nouveaux services de consommation supervisée (SCS)

disponibles à **L'Interzone**

dans le quartier Saint-Roch pour les utilisateurs
de drogues par injection et inhalation

À compter de mars 2021

Vous pourrez consommer sur place les
drogues que vous apporterez :

- en toute légalité et sans jugement;
- dans un environnement sécuritaire;
- en étant accompagné par des pairs;
- sous la supervision d'un personnel qualifié.

Avec l'ADDICQ, les utilisateurs de drogues ont
été impliqués dans toutes les étapes du projet.

Pour plus d'information :

www.ciusscn.ca/SCS

ou parlez-en avec l'ADDICQ ou un
intervenant communautaire.

Courriel : defenseudi@gmail.com

L'Interzone
60, rue Saint-Vallier Est



SABSA

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale

Québec

JUIN 2021

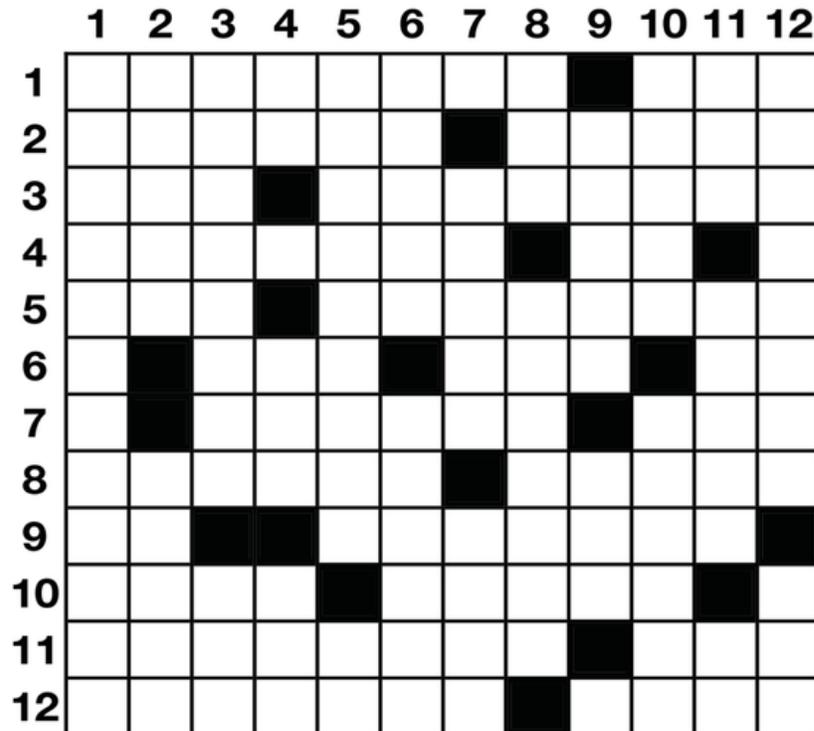
DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
30	31	01	02	03	04	05
06	07	08 AGA	09 MOISSON	10	11	12
13 Fête des pères	14	15	16 MOISSON	17	18	19
20	21 Journée nationale des peuples autochtones	22 BANQUE ALIMENTAIRE	23 MOISSON & BANQUE ALIMENTAIRE	24 Saint-Jean-Baptiste FERMÉ	25	26
27	28	29	30 MOISSON	01 Fête du Canada FERMÉ	02	03

DIVERTISSEMENT

<https://www.lebelage.ca/jeux-en-ligne>

Mots-croisés

N° 3



Horizontalement

1. Au Nunavik – Style de musique.
2. Elle produit un son puissant servant d'alerte – Il constitue le principe odorant de la racine d'iris.
3. Prénom masculin – Palmipèdes.
4. Sa chenille attaque la vigne – Signifie deux.
5. Direction générale – Réseau informatique interne à une entreprise.
6. Memphrémagog – Éructation – Les violoncellistes jouent parfois dans cette clef.
7. De niveau – Boulgour.
8. Prénom de la comédienne Schmidt, décédée en 2005 – Mille-pattes.
9. Ancien nom d'un dieu égyptien – Faire entendre une suite de sons bien détachés les uns des autres.
10. Il conquiert la Perse – Régions anatomiques.
11. Répandue – Exact.
12. Période de l'année pendant laquelle siège une assemblée – Désavantagé.

Verticalement

1. En face de Montmagny.
2. Qui est depuis longtemps dans tel métier – Pièce satirique.
3. Salamandres – Partie du corps du cheval.
4. Pronom – Période de l'évolution du monde – Ils charrient peu d'eau.
5. Qui témoigne de dispositions hostiles – Chiffres romains.
6. Perfidie – En liant les sons.
7. Corps céleste – Très facilement (comme un ...).
8. Prêt-à-monter – Jeune fille vertueuse.
9. Couvent fortifié, notamment au Maghreb – Première.
10. Camille Claudel fut sa collaboratrice – Contusionné.
11. Il a l'esprit borné – Mathématicien suisse (1707-1783) – Traditions.
12. Petites balances de précision – Prairie naturelle.

SOLUTION À LA FIN

NOTRE ÉQUIPE DE GESTION

UNE GESTION PARTICIPATIVE



**FRANÇOIS-XAVIER
SCHMITZ-LACROIX**
CODIRECTEUR GÉNÉRAL
DGMIELS@MIELS.ORG
POSTE 203



KATY RODRIGUE
CODIRECTRICE GÉNÉRALE
CODGMIELS@MIELS.ORG
POSTE 202



FRANCE RENY
ADJOINTE À LA DIRECTION
ADJDIR@MIELS.ORG
POSTE 208



PATRICK LABBÉ
LEADER AU DÉVELOPPEMENT DE
L'INTERVENTION PRÉVENTIVE
PREVENTION@MIELS.ORG
POSTE 209



PIER-ANN ROY
LEADER DES INTERVENTIONS
CLINIQUES ET COMMUNAUTAIRES
ENTRAIDE@MIELS.ORG
POSTE 222

NOTRE ÉQUIPE DE TRAVAIL

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT MARC-SIMON



CAROLINE FAUCHER
INTERVENANTE PSYCOSOCIALE
INTPSYCHO@MIELS.ORG
POSTE 213



ÉLIZABETH CROFT
INT. SOCIALE - MILIEU LOGEMENT
INTMILIEULOGEMENT@MIELS.ORG
POSTE 206



**RACHEL DEMERS-
CARPENTIER**
INT. DE PROXIMITÉ
INTERVENANTSAMS3@MIELS.ORG



SANDY LAFLAMME
INT. DE PROXIMITÉ
INTERVENANTSAMS2@MIELS.ORG
POSTE 210



MARC-ANTOINE PERD NAULT
INT. DE PROXIMITÉ
INTERVENANTSAMS@MIELS.ORG
POSTE 210

NOTRE ÉQUIPE DE TRAVAIL

VIE COMMUNAUTAIRE



SALEM BILLARD
INTERVENANT·E À LA VIE
COMMUNAUTAIRE
INTVIECOMM@MIELS.ORG
POSTE 111
Pronoms : iel / il

NOTRE ÉQUIPE DE TRAVAIL

INTERVENTION PRÉVENTIVE



CAMILLE THIBAUT

INT. FIC AUPRÈS DES
GBHARSAH
HARSAH@MIELS.ORG
POSTE 205



**MARC-ANCIEL
GAUDETTE**

INTERVENANT.E EN SANTÉ ET
MIEUX-ÊTRE GBT2Q - AVANCER
ALLIANCE@MIELS.ORG
POSTE 114

Pronoms : iel



**LOUIS-PHILIPPE
LAVIOLETTE**

INT. EN RÉDUCTION DES
MÉFAITS
RM@MIELS.ORG
581-982-0298



MYRIAM FRÉDÉRIQUE

INT. AUPRÈS DES PROFESSIONNELS ET
COMMUNAUTÉS ETHNOCULTURELLES
RECHERCHE@MIELS.ORG



WILLIAM TURGEON

INT. AUPRÈS DES PERS.
UTILISATRICES DE DROGUES
UD@MIELS.ORG
POSTE 206



AUDREY-ANN THIBODEAU

INT. JEUNESSE ET MILIEUX
JEUNESSE@MIELS.ORG
POSTE 204



OLIVIER MAILHOT

INT. PRISME ET GBHARSAH
INFO@PRISME.ORG
POSTE 207

NOTRE ÉQUIPE DE TRAVAIL

SERVICES ALIMENTAIRES ET TECHNIQUES



STÉPHANIE GAGNON

CUISINIÈRE

CUISINE@MIELS.ORG

POSTE 152



RICHARD-THOMAS PAYANT

AGENT TECHNIQUE

AGENT-TECH@MIELS.ORG

POSTE 150

NOTRE ÉQUIPE DE TRAVAIL

STAGIAIRE(S)

Solution

12	S	E	S	S	I	O	N		L	E	S	E
11	E	B	R	U	I	T	E	E	S		U	R
10	U	M	A	R		A	I	R	E	S		P
9	R	A			E	G	R	E	N	E	R	
8	G	I	S	E	L	E		I	U	L	E	S
7	X		E	G	A	L	E	S		B	L	E
6	U		L	A	C		R	O	T		U	T
5	A	X	E		I	N	T	R	A	N	E	T
4	E	U	D	E	M	I	S		B	I		E
3	L	E	O		A	N	A	T	I	D	E	S
2	S	I	R	E	N	E		I	R	O	N	E
1	I	V	U	J	I	V	I	K		R	A	P
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12

N° 3



MOUVEMENT D'INFORMATION
ET D'ENTRAIDE DANS LA LUTTE
CONTRE LE VIH-SIDA À QUÉBEC

MIELS-QUÉBEC : 625, Avenue Chouinard, Québec (QC) G1S 3E3

ADMINISTRATION : Tél. : 418-649-1720 Téléc. : 418-649-1256

LIGNE INFO-VIH : 418-649-0788

SITE INTERNET : www.miels.org

COURRIEL : alliance@miels.org